

Dès lors, plus la production est grande, plus les produits sortent des usines, plus la moisson est abondante, plus les champs sont fertiles, plus les travailleurs mettent plus de produits sur le marché, plus les machines automatiques et électroniques tournent rapidement pour créer une plus grande abondance de biens, plus les gouvernements construisent des routes, des ponts, des édifices publics, des écoles, et plus les besoins d'argent sont grands pour acheter cette production, plus les banquiers doivent prêter d'argent pour permettre l'écoulement de cette production, et plus la somme d'intérêt à verser est élevée, et plus l'endettement global apparaît.

Mais n'est-il pas possible que ces dettes soient remboursées complètement? Cela peut se produire dans certains cas isolés, mais cela est impossible globalement; il s'agit d'un pur raisonnement mathématique.

Il est impossible d'éliminer complètement les dettes publiques sous le régime financier actuel, même en prenant tout l'argent actuellement disponible, pour la simple raison que celui qui s'endette doit toujours rembourser plus qu'il n'a emprunté, et ce à cause de l'intérêt à rembourser sur l'emprunt.

Il peut arriver par hasard que la somme des dettes diminue pendant une certaine période si, par exemple, les faillites font éteindre des dettes. Mais alors, c'est la fermeture des usines, l'abandon des fermes, la dépossession des débiteurs, le chômage et la misère. Les dettes ne s'éteignent qu'à ce prix.

Mais que se passe-t-il dans le cas des gouvernements? Certains réussissent parfois à faire baisser la dette publique. Ils y réussissent tout d'abord en prélevant en taxes plus d'argent qu'ils n'en distribuent sous forme de services ou d'allocations. Ils peuvent y réussir encore en aliénant leurs richesses, en les vendant à des étrangers ou à des industries du pays.

Dans le premier cas, il s'agit d'un remboursement de la dette publique en assurant une balance commerciale favorable, c'est-à-dire par l'exportation d'un volume de produits supérieur à celui qu'on importe. Là encore, il s'agit d'une solution locale et qui ne peut être appliquée globalement, car tous les pays ne peuvent pas avoir en même temps une balance commerciale favorable.

Quant à la vente de richesses naturelles à des industries locales, pour qu'elles soient écoulées sur le marché local ou national, elle permet peut-être de liquider une dette nationale, mais l'achat des richesses nationales ou le paiement de royautés par les industriels obligent ces derniers à inclure ces paiements dans le prix des produits finis, et vendus aux consommateurs. Ce sont ces derniers qui écopent de prix plus élevés. Ils ont moins de taxes à payer, mais sont astreints à des prix plus élevés.

Mais alors, objectera-t-on, comment un gouvernement créditiste parviendrait-il à ne plus augmenter la dette nationale et même à rembourser celle qui existe déjà?

Supposons que le gouvernement veuille faire construire un pont enjambant le Saint-Laurent, entre Sorel et Berthierville. Les ingénieurs évaluent le coût de la construction de ce pont à 10 millions de dollars. L'entrepreneur possède ou ne possède pas les sommes nécessaires pour

construire ce pont. Alors, il emprunte ce qu'il lui manque à la banque, et paie de l'intérêt. Il estime que le contrat de 10 millions de dollars lui permettra de faire assez de profit pour payer cet intérêt facilement.

Quand la construction est terminée, le gouvernement prend possession du pont construit par l'entrepreneur et remet un chèque à celui-ci. Mais où le gouvernement prendra-t-il l'argent pour payer le pont? Il le prendra dans le crédit réel du pays, qui s'est enrichi d'un actif de 10 millions de dollars. Donc, si le pays s'est enrichi physiquement d'un pont de 10 millions de dollars, il y a une augmentation du crédit réel dans le pays de 10 millions de dollars. Et, en contre-partie, le crédit financier doit refléter le crédit réel. Il n'y a donc pas d'endettement au sens où on l'entend actuellement.

La finance doit être le reflet des réalités. La réalité physique a augmenté d'un pont valant 10 millions de dollars; le crédit financier doit augmenter de 10 millions pour refléter cette richesse. Donc, il ne s'ensuit pas d'endettement pour la population.

Un de mes préopinants a expliqué comment le remboursement de l'avance de crédit s'effectuerait au rythme de la dépréciation du pont, sans toutefois qu'on rembourse l'intérêt. Chaque année, le pont s'use, se déprécie. Si la dépréciation s'effectue sur une base de 20 ans, les citoyens auront à rembourser, sous une forme ou une autre, la somme de \$500,000 par année, parce qu'il s'agit là de consommation. Si, chaque année, le pont se déprécie de 5 p. 100, le crédit réel diminue de 5 p. 100. Comme la finance doit refléter la réalité physique, le crédit financier doit être diminué de 5 p. 100 annuellement. Voilà l'équilibre financier préconisé par le Crédit social.

Mais comment ferait-on pour rembourser la dette publique qui existe présentement? Tout d'abord, les créditistes ne veulent pas répudier les dettes honnêtement contractées par les gouvernements antérieurs. Ils font cependant une distinction entre la dette du gouvernement envers les épargnants qui ont prêté leur argent au gouvernement en échange d'obligations et la dette du gouvernement envers les banques qui ont tout simplement créé leur argent d'un trait de plume pour payer leurs obligations.

Donc, un gouvernement créditiste demanderait aux porteurs d'obligations de faire valoir leurs titres. Si un détenteur a véritablement payé son obligation, il continuerait à toucher l'intérêt jusqu'à échéance; si un détenteur a acquis une obligation grâce à un seul trait de plume, un autre trait de plume annulerait immédiatement cette dette. Comme les banques détiennent au moins 20 p. 100 des dettes publiques, celles-ci diminueraient immédiatement d'autant, et l'intérêt à verser également.

Pour les obligations détenues par de véritables épargnants, elles seraient rachetées à maturité. Un détenteur d'une obligation de \$1,000...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 5 heures de l'après-midi, il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)